

Avis voté en plénière du 14 avril 2015

Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes)

Déclaration du groupe des entreprises

Nous vivons une révolution numérique qui impacte tant l'économie mondiale que la société en général, et les modes de vie de nos concitoyens. La mobilité et le transport de personnes sont à l'aube d'évolutions radicales qu'il nous faut savoir dès aujourd'hui anticiper.

Ce sujet est d'autant plus actuel et urgent qu'il s'inscrit dans les objectifs du chapitre « transport et mobilité durable » de la feuille de route gouvernementale vers COP 21 : optimisation des déplacements grâce au numérique : autopartage et covoiturage ; informations voyageurs ; voitures, villes et routes connectées. Ce sont quelques exemples des enjeux et préoccupations actuels liés à l'utilisation des nouvelles technologies. Notre société, notre économie s'en trouvent modifiées, tant du côté des constructeurs d'infrastructures, d'automobile, de matériel de transport, de gestionnaires de réseaux, de créateurs d'applications au service de la mobilité, que des utilisateurs finaux.

Sur toute la chaîne de valeur, les évolutions sont majeures. Nous devons préparer les entreprises, dirigeants et collaborateurs à participer, sans tarder, à cette révolution numérique.

Il s'agira, pour les entreprises françaises et leurs salariés, de sortir vainqueurs de cette révolution. Notamment, il faudra éviter un des écueils majeurs pointé dans cet avis: la fuite de la valeur des données liées à la mobilité vers des « géants » du numérique, Google, par exemple...

Le groupe des entreprises a relevé quelques points de vigilance et pistes de réflexion qui nous paraissent essentiels :

- sécuriser le parcours des *star-tup* émergeant en France, particulièrement en matière d'applications de mobilité, et les accompagner dans leur développement notamment sur les plans financier et fiscal. L'absorption de certaines « pépites » du numérique par des géants de l'internet est préjudiciable pour la filière toute entière dans notre pays ;
- mettre en place une politique industrielle volontariste et cohérente dans le cadre des investissements, tant dans le domaine des infrastructures intelligentes que des solutions logicielles et du traitement des données de déplacement, afin d'aider à l'émergence des champions nationaux ou européens dans le domaine de la mobilité numérique. Cependant, la constitution de groupes européens ne sera possible qu'avec l'évolution des règles concurrentielles ;

- développer le réseau Très haut débit sur l'ensemble du territoire, pour réduire la fracture numérique, qui est encore une réalité ;
- adapter les formations initiales. Favoriser la formation continue des salariés aux technologies en constante évolution dans les entreprises.

Si la mise à disposition du public de données relatives à la mobilité par les entreprises dans le cadre de l'*Open Data*, est une démarche naturelle et déjà bien engagée, on se doit de constater que ces données ont un coût pour les entreprises, et la prise de contrôle des données, par les majors du data, actuellement gratuite et sans retombées en terme d'emplois et de richesses pour notre pays, est un problème qui doit être traité.

La révolution numérique est permanente, les technologies et les acteurs évoluent de plus en plus vite, les entreprises se doivent de rester en alerte et réactives.

Le travail réalisé par les rapporteurs reflète bien leur complète appropriation du sujet, leur écoute et l'important travail d'analyse.

Le groupe des entreprises a voté l'avis.